

Inspection de l'éducation
nationale
Joigny Centre Yonne

Téléphone
03 86 62 00 71
Télécopie
03 86 92 94 12
Courriel
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

NOTE DE SERVICE N° 3

Année scolaire 2014/2015

Emargement des enseignants de l'école,
Des titulaires remplaçants
Et des personnels spécialisés des RASED



SOMMAIRE

Liaison entre l'école et le collège

L'inspectrice de l'éducation nationale
Isabel ROUMIEUX

L'inspectrice de l'éducation nationale
A
Mesdames et messieurs les enseignants de CM2
Mesdames et messieurs les membres du conseil école-collège

s/c de Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Note de service n° 3 – Liaison entre l'école et le collège

Objet : continuité pédagogique entre l'école et le collège.

Textes de référence :

- *Scolarité du socle commun – Continuité pédagogique : circulaire n° 2011-126 du 26 août 2011.*
- *Livret personnel de compétences - Simplification : note de service n° 2012-154 du 24 septembre 2012.*
- *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.*
- *Le conseil école-collège - Composition et modalités de fonctionnement : décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013.*

Des commissions de liaison sont organisées selon le calendrier suivant :

Secteur de collège	Date horaires
Marie Noël Joigny	23 juin 2015 à 17h30
Paul Fourrey Migennes	23 juin 2015 à 17h00
Jacques Prévert Migennes	25 juin 2015 à 17h30
Marcel Aymé à Saint-Florentin	25 juin 2015 à 17h30
Philippe Cousteau à Briennon	29 juin 2015 à 17h30

Les commissions de liaison, dont chacun des membres est soumis à une stricte exigence de confidentialité, s'attachent à garantir la continuité du parcours scolaire des élèves. Leur mission est de définir les modalités des aides qui pourront être apportées aux élèves admis en sixième.

C'est pourquoi, les professeurs des écoles échangeront plus particulièrement au sujet des élèves ayant bénéficié d'un PPRE-passerelle ou d'un stage de remise à niveau de printemps avec les professeurs de collège.

A cette occasion, la continuité des aides pourra se concrétiser par un travail commun sur le « volet collège » du PPRE-passerelle afin de définir les actions à mettre en œuvre dès la rentrée 2015. Si un stage de remise à niveau d'été était recommandé, il gagnerait à être effectué dans les locaux du collège.

Pour le bon déroulement de la commission de liaison, le tableau synthétique intitulé « Liste nominative des élèves - palier 2 du socle commun » est à compléter *en trois exemplaires* (un pour l'école, un pour la circonscription, un pour le collège). Il sera adressé *par courriel* à l'IEN et au chef d'établissement avant la date de la commission (annexe 6).

Le dossier des élèves comprendra pour sa part :

- La fiche-dossier d'admission en classe de 6^{ème} à coller sur une enveloppe-dossier de format A4 (annexe 5) ;
- La fiche de liaison : décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire (notifiées aux familles au plus tard le 29 mai 2015) ;
- L'attestation simplifiée de validation des compétences en une page (annexe 4bis) ;
Pour mémoire : pour les élèves pour lesquels la validation d'une compétence est discutée, les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items du livret personnel de compétences (pages 2 à 8 du palier 2).
- Le PPRE-passerelle le cas échéant.

Chaque enseignant de CM2 organisera les dossiers de ses élèves en deux paquets distincts : celui des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières qui ont validé les sept compétences du socle commun, celui des élèves qui n'ont pas validé le palier 2 pour lesquels un suivi particulier s'avèrera nécessaire.

Je vous remercie de votre engagement au service des élèves.

Signé

Isabel Roumieux

PJ : 8

Annexe 1 : Mise en œuvre des commissions de liaison

Annexe 2 : Chronologie PPRE Passerelle

Annexe 3 : PPRE Passerelle – document parents

Annexe 4 : PPRE Passerelle page 1 et 4

Annexe 4 bis : PPRE – page centrale

Annexe 5 : Fiche dossier admission en classe de 6^{ème} rentrée 2015

Annexe 6 : Fiche synthétique palier 2 du socle commun

Annexe 7 : Livret personnel de compétences simplifié